



K O I N O N I A

...ensemble en chemin

CONFÉRENCE DES ASSISTANTS GÉNÉRAUX DE L'OFS

2006 - 2

13^{ème} année

n. 50

COMMENTAIRES DES STATUTS DES ASSISTANTS

LE ROLE DE L'ASSISTANT SPIRITUEL

Fr. Irudaya Samy, OFMCap

Introduction

Sous l'impulsion de l'Esprit, François et ses frères se sentirent appelés à servir des pénitents qui, de leur côté, recherchaient de plus en plus le contact des Frères pour leur demander conseils et animation spirituelle. La *Lettre à tous les Fidèles* est un témoignage remarquable de l'enseignement et de la direction spirituelle de François envers les laïcs. Les textes de Celano, de l'Anonyme de Pérouse, de saint Bonaventure, de la *Légende de Trois Compagnons*, du Pape Grégoire IX et bien d'autres nous montrent que, dès les débuts, « des laïcs ont voulu s'associer au mouvement Franciscain et partager le charisme du Poverello tout en menant leur propre vie de laïcs dans le monde »¹. Inspiré par le Saint-Esprit, François a répondu à l'appel du crucifix de Saint-Damien en apportant un mode évangélique de vie qui, vécu par ses Frères, ses Sœurs et ses laïcs "a reconstruit" l'Église et doit en poursuivre la restauration.

Le ministère rendu à l'OFS est vraiment une "assistance" et non un contrôle. Cette responsabilité, clairement définie par les "*Statuts de l'assistance spirituelle et pastorale à l'Ordre franciscain séculier*", a déjà été mentionnée par le Pape Benoît XIII. Par la Bulle *Paternae Sedis Apostolicae*, il rappelle au Ministre Général qu'il a, en tant que successeur de saint François, le devoir d'assurer l'assistance spirituelle au Troisième Ordre².

La législation remise à jour de l'Ordre franciscain séculier jette une nouvelle clarté sur le rôle, très différent de par le passé, de l'Assistant spirituel. Elle le place dans sa vraie dimension. Si l'intervention de l'Assistant semble s'être réduite en ce qui concerne la direction et l'organisation de la Fraternité, elle acquiert une plus grande profondeur dans l'accompagnement spirituel et dans la formation des frères et sœurs.

Ce changement ne doit surtout pas inciter l'Assistant à une participation qui serait essentiellement passive, mais plutôt le conduire à une attitude de responsabilité et d'engagement plus grandes.

¹ Cfr.: O. Schmucki, "IL terz'Ordine francescano nelle biografie de san Francesco" *Collectanea Franciscana* 43, 1973, p.139; K. Esser, "Un documento dell'inizio del Duecento sui Penitenti" in *I frati penitenti di san Francesco nella Società del due e trecento*, Roma, 1977, p.98.

² Cfr.: *Handbook for Spiritual Assistance*, Conference of National Spiritual Assistants USA, 1996, p.92.

L'Assistant spirituel en tant qu'animateur

“Assistant” vient du verbe latin “adsistere” et signifie: se tenir à côté de, aider par une participation active, protéger, encourager. L'Assistant est celui qui, par sa compétence, est appelé à aider l'OFS.³

Les *Constitutions Générales* marquent aussi son rôle d'animateur. "Animator" de "animare" qui signifie : donner vie, encourager, donner du mouvement, du dynamisme, pousser à agir, fortifier. L'animateur est celui qui inspire et encourage la vie intellectuelle; il est le guide spirituel d'un mouvement.

Dans l'article 13 des *Statuts de l'assistance spirituelle et pastorale à l'OFS* nous trouvons une claire définition du rôle de l'Assistant spirituel:

1. Le devoir principal de l'Assistant est d'aider à une compréhension plus approfondie de la spiritualité franciscaine et de co-opérer à la formation initiale et continue des Franciscains séculiers.
2. Dans le Conseil de la Fraternité et lors des Chapitres ordinaires ou électifs, l'Assistant respectera les responsabilités et le rôle des Franciscains séculiers, leur laissant priorité quant à la direction, la co-ordination, et l'animation de la Fraternité.
3. L'Assistant participe activement, y compris le vote, aux discussions et décisions prises par le Conseil ou par le Chapitre. Il est spécifiquement responsable de l'animation des célébrations liturgiques et des méditations spirituelles pendant les réunions du Conseil ou du Chapitre.⁴

L'Assistant spirituel doit avoir les capacités qui lui permettent de développer dans l'OFS un esprit franciscain authentique, afin que tous les frères et sœurs puissent apporter cet esprit au monde. Il doit donc aider les laïcs à entrer en dialogue avec le monde, donner aux Franciscains séculiers un point de vue différent sur le monde, qui permette d'inculturer la foi d'une façon vraiment franciscaine. L'Assistant joue un rôle essentiel dans le soin pastoral à l'OFS que l'Église confie au Premier Ordre et au TOR. C'est une responsabilité particulière. L'Assistant spirituel est le témoin de l'unité et de la collaboration de la Famille franciscaine car, du fait même de sa présence auprès des Franciscains séculiers, il exprime que nous sommes à la fois un et complémentaires, que nous avons les mêmes objectifs, inspirés des mêmes racines, qu'ensemble nous sommes motivés par le même charisme et sommes façonnés par les mêmes héritage et traditions.

Dans un message à l'Action catholique d'Italie (23 juin 1987), Jean-Paul II disait: “La mission de l'Assistant ecclésiastique est d'instruire dans la foi et d'encourager le cheminement intérieur... afin que les laïcs répondent joyeusement et généreusement à l'appel évangélique à la sainteté et à leur mission spécifique... La mission de l'Assistant atteint alors son objectif par la stimulation chez les membres de la Fraternité de leur vocation laïque particulière dans toutes ses implications et sa nature spécifique... Votre action, votre apostolat spécifique, votre mission comme pères spirituels et éducateurs à la foi des individus sont des éléments fondamentaux pour la formation de tous les membres, en ce compris les responsables et les animateurs.”⁵

L'Assistant spirituel d'une Fraternité

L'Assistant est de droit membre du Conseil; son rôle est celui d'un formateur privilégié de la Fraternité entière. Il doit en être bien conscient pour transmettre largement sa compréhension du "franciscanisme", avec la présence et la compétence nécessaires.

³ Ibidem, p.178.

⁴ Cfr.: *Statutes for the Spiritual and Pastoral Assistance to the Secular Franciscan Order*, Rome, 2002, art.13.

⁵ Cfr.: Adresse du Pape Jean-Paul II à l'Action catholique d'Italie, 23 juin 1987.

Il participe aux réunions de la Fraternité par une présence active et attentive à la dynamique du groupe.

Les *Statuts de l'Assistance spirituelle et pastorale à l'OFS* (art.12) nous disent:

1. L'Assistant spirituel est la personne désignée par le Supérieur majeur compétent pour l'exercice de ce service envers une Fraternité déterminée de l'OFS ou de la Jeunesse Franciscaine.
2. Pour porter témoignage de la spiritualité franciscaine et de l'affection fraternelle des religieux pour les Franciscains séculiers ainsi qu'être le lien de communion entre son Ordre et l'OFS, l'Assistant spirituel sera de préférence un religieux franciscain, membre du Premier Ordre ou du TOR
3. L'Assistant spirituel est membre, avec droit de vote, du Conseil et du Chapitre de la Fraternité à laquelle il apporte son aide. Il collabore à toutes ses activités. Ce n'est que pour les décisions d'ordre financier à tous les niveaux des Fraternités qu'il ne dispose pas de ce droit de vote.⁶

Dans le partage des charges, il assure la formation pastorale et spirituelle ainsi que la vie liturgique et sacramentelle de la Fraternité. Il est garant du contenu biblico-théologique de la formation: il parle de Dieu et est attentif aux aspects spirituels tels que la prière, l'écoute de la Parole et la direction spirituelle. Témoin de la vie fraternelle, il devient un centre d'union tant dans la Fraternité qu'avec la communauté des Frères, avec les autres communautés religieuses franciscaines de la région et avec la communauté ecclésiale. Il est attentif à ce que la Fraternité ne se referme pas sur elle-même; il stimule l'intérêt dans la vie de l'Église locale, par une collaboration aux actions diocésaines et paroissiales. Conseiller spirituel et "prophétique" des responsables de la Fraternité, il lui incombe de tous les encourager à l' "unité dans la charité" et *l'ecclésiae sensus*.

L'Assistant ne doit pas être le "directeur" ou le "factotum"; mais il n'est pas non plus simplement "le Père" qui, comme parfois dans certains groupes d'Église, limite son action à la célébration de l'Eucharistie et l'administration des sacrements. Comme tous les membres du Conseil, il a le devoir de « servir » du mieux qu'il peut, comme la Règle l'exige. Il est pasteur, guide et professeur; il doit s'efforcer de connaître les membres de la Fraternité un par un, et de les former en harmonisant éducation et capacités de chacun afin que personne ne reste isolé, « en rade ». Je parle ici d'un travail en profondeur, mené avec discrétion et calme, mais très efficace pour la croissance de la Fraternité dans tous ses membres. L'Assistant doit souvent faire sentir aux membres qu'ils appartiennent à une Fraternité dans laquelle leurs propres talents sont essentiels à l'ensemble. Il arrive que des Assistants spirituels sous-estiment certains membres de l'OFS. Souvent nos frères et soeurs ont des capacités, des dons particuliers qu'ils n'ont pas mesurés, il faut les encourager et leur donner leur chance.⁷

L'Assistant spirituel dans l'équipe de formation

Nous lisons dans les *Constitutions Générales*:

- L'Assistant spirituel est membre de droit du Conseil de la Fraternité à laquelle il apporte son assistance. Il collabore à toutes ses activités ; le devoir principal de l'Assistant est de communiquer la spiritualité franciscaine et d'aider à la formation initiale et permanente des frères (cfr. CC.GG. 90,2-1) ;
- L'Assistant est responsable de la formation (cfr. CC.GG. 37.2) ;
- Avant d'admettre un candidat à la profession, le Conseil doit entendre le formateur et l'Assistant (cfr. CC.GG. 41.1) ;

⁶ Cfr.: *Statutes for the spiritual and pastoral assistance to the Secular Franciscan Order*, art. 12.

⁷ Cfr.: *Handbook for Spiritual Assistance*, Conference of National Spiritual Assistants USA, 1996, p.169-175.

- Lors de la Visite pastorale, l'Assistant « portera particulièrement attention aux programmes, méthodes et expériences de formation » (cfr. CC.GG. 95,4).

Nous avons, sur le rôle de l'Assistant comme éducateur, le commentaire du Pape Jean-Paul II « J'escompte de ceux qui ont des responsabilités spécifiques dans l'Ordre franciscain séculier une unité de but et une identité de détermination, afin qu'ils soient des animateurs et des guides éclairés, conduisant leurs frères et leurs sœurs dans l'amour de l'Évangile et la fidélité à l'Église... Je remercie les Pères Assistants qui sont vos professeurs et guides ».⁸

La tâche de l'Assistant est de témoigner de l'authenticité du charisme, d'être un guide sûr et bien informé. Par conséquent il ne commande, ni dirige, ni administre, ni organise. Il donne témoignage de la Parole de Dieu dont il est le porteur et le signe.

Les Assistants spirituels aident les séculiers à se former une idée saine de l'Église, de l'Évangile, du rôle de la théologie, de l'intégration évangile et vie et de l'offre réaliste franciscaine de progression dans la vie spirituelle. Une attention sage et une méditation cohérente des idéaux et des valeurs de l'Évangile sont plus importantes que la recherche de "ce qui est inexact." Un Assistant spirituel en lutte avec les séculiers n'est pas une bénédiction pour la famille franciscaine. Il n'y a nul besoin de dominer, d'être dictatorial dans le service à la famille franciscaine. L'autorité d'un Assistant spirituel est une autorité de service. Jésus l'a fait sentir clairement en lavant les pieds des disciples lors de la dernière scène (Jn. 13:12-17). Les Franciscains sont porteurs de lumière, engagés dans la vie. Ils font face aux difficultés par une attitude inspirée par l'Évangile. Les Assistants spirituels et les Conseils doivent avoir une attitude positive pour faire progresser les Fraternités. Dépenser son énergie en réactions négatives ne fait que gaspiller une énergie utilisable pour le bien. Les Assistants spirituels ne sont pas des policiers inspirant la crainte à la Fraternité - ils sont des personnes aimables s'efforçant de construire dans la Fraternité une atmosphère positive.

Membre de l'équipe de formation, l'Assistant n'en est pas le seul chef et ne devrait pas se comporter comme s'il était: il y a avec lui le formateur, et même s'ils ne sont pas toujours présents, le Ministre et le Conseil qui donnent leurs directives. La tâche de l'Assistant est de témoigner de l'authenticité du charisme, d'être un guide sûr et bien informé. Par conséquent il ne commande, dirige, administre ou organise. Il donne témoignage de la Parole de Dieu dont il est le porteur et le signe.

Il doit collaborer à la formation de tous, à la formation initiale comme à la formation continue. Son rôle de formateur se marquera dans les réunions du Conseil, dans les assemblées, dans la direction spirituelle, dans les célébrations et dans l'animation de la prière, pour autant qu'il ait en mémoire.⁹

Les objectifs

- aider les nouveaux membres, les préparant à « la promesse » définitive ;
- accompagner les profès dans la persévérance et l'approfondissement de leur engagement.

La méthode

- par l'exemple et le témoignage d'une vie de Franciscain ;
- par la collaboration, en tant que membre, avec le groupe de formation, sans y imposer ses propres idées, mais en aidant à la formation des membres du groupe eux-mêmes, ainsi qu'en leur facilitant l'approche de sujets parfois peu familiers aux laïcs ;
- en évaluant ensemble les progrès accomplis et ce qui reste à faire ;
- par l'offre de son aide par ses paroles et ses études.

⁸ Cfr.: Adresse DU Pape Jean-Paul II, le 27 septembre 1982, au CIOFS, aux membres du Congrès international et aux pèlerins OFS.

⁹ Cfr.: *Handbook for Spiritual Assistance*, Conference of National Spiritual Assistants USA, 1996, p. 180-181.

La période d'initiation

L'Assistant a pour principal devoir, en tant que :

Conseiller: il ouvre un dialogue personnel et, si cela lui est demandé, sacramentel avec les aspirants. Il aide les aspirants à clarifier leur propre vocation, à la purifier et la conduire vers plus de clarté. Il leur offre son service comme guide spirituel, dans la prière et le parcours de conversion. Il les accompagne au long du chemin de vie Évangélique.

Guide: avec le Conseil, il établit les lignes du programme de formation qu'avec le formateur, et, s'il y en a un, l'animateur, il développera en tant qu'« expert », garant du magistère et de la fidélité au charisme Franciscain. Il ouvrira le dialogue avec les aspirants pour les conduire progressivement et méthodiquement à un approfondissement des vérités de la foi et de la connaissance de la spiritualité franciscaine.

La formation continue

L'Assistant collaborera avec le Ministre et le Conseil, offrant l'aide de sa formation et de son expérience pour établir le programme de formation continue pour les frères et les sœurs, un programme de formation progressive qui soit une aide, un accompagnement à la conversion continue demandée par l'Évangile, une formation leur permettant de compléter leur mission dans l'Église et la société par le témoignage et l'évangélisation, une aptitude pour la Fraternité à discerner les signes des temps. Il doit être présent et accorder toute aide que l'on pourrait lui demander pour la formation permanente (voir CCGG. 44) et pour toutes les initiatives prises par le Conseil dans un but de formation.¹⁰

Le rôle de l'Assistant dans la Visite pastorale

Les « *Statuts pour l'Assistance Spirituelle et Pastorale à l'Ordre Franciscain Séculier* » en leur article 14 disent:

1. La visite pastorale est un moment privilégié de communion du Premier Ordre et du TOR avec l'OFS. Elle se fait aussi au nom de l'Église et a pour but de raviver l'esprit évangélique franciscain, d'assurer la fidélité au charisme et à la Règle, d'offrir une aide à la vie des Fraternités, de resserrer le lien de l'unité de l'OFS et de promouvoir une insertion plus efficace dans la famille franciscaine et dans l'Église.
2. Le visiteur fortifie la Fraternité dans sa présence et sa mission dans l'Église et dans la société. Il vérifie la relation entre les Fraternités séculière et les Fraternités des religieux; il porte particulièrement attention aux programmes, méthodes et expériences de formation. Il favorise la collaboration et le sens de co-responsabilité entre les responsables séculiers et les Assistants religieux; il vérifie la qualité de l'assistance spirituelle donnée à la Fraternité qu'il visite; il encourage les Assistants spirituels dans leur service et favorise leur formation permanente spirituelle et pastorale.
3. Sur requête du Conseil intéressé, la visite sera effectuée par un membre de la Conférence des Assistants, dans le plein respect de l'organisation de l'OFS et de sa loi propre¹¹. Dans des cas urgents et graves, ou si le Ministre et le Conseil omettaient de la demander, la visite pastorale peut se faire sur l'initiative de la Conférence des Assistants spirituels, après consultation du Conseil de l'OFS du même niveau.

¹⁰ Cfr.: *Handbook for Spiritual Assistance*, Conference of National Spiritual Assistants USA, 1996, p.181-182.

¹¹ Cfr.: Cfr.: *Statutes for the spiritual and pastoral assistance to the Secular Franciscan Order*, art. 114; *Constitutions OFS*, art. 95.

4. Il est recommandé d'effectuer les visites pastorales et fraternelles simultanément, en se mettant auparavant d'accord sur le programme. Le ou les visiteurs communiqueront bien à temps au Conseil intéressé l'objet et le programme de la visite. Ils prendront connaissance des registres et des actes, y compris ceux qui concernent les visites antérieures, l'élection du Conseil et l'administration des biens. Ils rédigeront lors de la visite effectuée un rapport à joindre aux documents dans le registre approprié de la Fraternité qu'ils ont visitée, et le porteront à la connaissance du Conseil du niveau qui a effectué la visite.
5. Lors de la visite à la Fraternité locale, le ou les visiteurs rencontreront la Fraternité tout entière et les groupes et sections qu'elle comprend. Ils porteront une attention spéciale aux frères et sœurs qui sont en période de formation et à ceux qui pourraient avoir besoin d'une rencontre personnelle. Si nécessaire, ils procéderont à la correction fraternelle des imperfections qu'ils pourraient rencontrer.

Le visiteur pastoral vérifiera l'érection canonique de la Fraternité. Si cette érection n'a pas eu lieu, il proposera la marche à suivre. Il portera particulièrement attention aux programmes, méthodes et expériences de formation, à la vie liturgique, à la vie de prière et à l'activité apostolique de la Fraternité. Il s'intéressera aux rapports entre la Fraternité, son Assistant spirituel et l'Église particulière. Il rencontrera les pasteurs (évêque, curé) pour favoriser la communion et l'aide à la construction de l'Église. Il favorisera la collaboration et le sens de la co-responsabilité entre les responsables séculiers et les Assistants religieux. Il devra vérifier la qualité de l'assistance spirituelle donnée à la Fraternité qu'il visite, encourager les Assistants spirituels dans leur service et favoriser leur formation permanente spirituelle et pastorale. Il est important que le visiteur pastoral puisse participer à une réunion de la Fraternité, donnant ainsi à tous l'occasion d'un dialogue, d'un échange, d'un partage de foi, d'amour fraternel et d'espérance. Il est essentiel dans la fonction du visiteur pastoral qu'il prie avec la Fraternité par la liturgie des Heures, l'Eucharistie ou tout autre support.

Conclusion

Les Assistants spirituels n'oublieront jamais que l'OFS est un Ordre séculier et que c'est cette forme qui constitue sa contribution, son don spécifique à la Famille franciscaine, à l'Église et au monde. Les Assistants doivent donc toujours être totalement conscient de cet élément essentiel de la vie de l'OFS. Pour protéger cette nature séculière, le service d'assistance nécessite une mentalité, une orientation particulière. La Fraternité franciscaine est une. Notre service pastoral ne doit pas faire obstacle à cette unité, mais doit l'aider et l'encourager. La diversité de nos Obédiences doit être une source de richesses et non une gêne dans notre soin pastoral à la Fraternité séculière. Nous, les Assistants spirituels, devons avec sérénité et confiance revoir notre compréhension de la Fraternité séculière. Le signe positif le plus remarquable est la vitalité perpétuelle du message de saint François d'Assise. C'est saint François qui a fait naître beaucoup de Fraternités séculières dans lesquelles la vie Franciscaine est vécue intensément. J'aimerais répéter encore et encore que notre interaction dynamique et notre réciprocité vitale avec les séculiers sont une des priorités de ce temps présent.

L'assistance spirituelle est une vocation spéciale. L'Assistant spirituel est un signe du charisme vécu dans le Premier Ordre et le TOR, transmis comme encouragement aux laïcs de l'OFS. Je me permettrai donc d'insister auprès des Ministres Provinciaux pour qu'ils poussent leurs propres religieux à se spécialiser en «Franciscanisme» et qu'ils facilitent l'accès des Assistants locaux aux cours donnés sur ce sujet. Il est absolument nécessaire que nos séminaires théologiques offrent un cursus sur l'histoire et la spiritualité de l'OFS. Le moment est venu d'un nouvel effort qui unisse les forces du Premier Ordre et du TOR aux prières du Deuxième Ordre et à l'aide de l'OFS pour revoir et rétablir notre propre apostolat franciscain. Tel doit être l'objectif particulier de l'OFS et la vocation des Assistants spirituels. La vitalité des Fraternités séculières sera miroir de notre propre vitalité. Nous progressons ou grandissons ENSEMBLE.

Chapitres et Réunions

Frascati - Rome : Séminaire

Le 6 mars 2006, Fr. Samy a conduit un séminaire d'un jour sur l'OFS pour des Frères anglophones d'Afrique. Après un exposé sur la responsabilité d'aider l'OFS et le rôle de l'Assistant spirituel dans les Fraternités locales, la journée a été consacrée à des discussions, explications, partages d'expérience dans l'animation de l'OFS, suivis de la célébration de l'Eucharistie. Vingt-deux Frères ont participé à ce séminaire et, confirmés dans l'importance de cette tâche, exprimé leur désir d'animer des Fraternités.

Rome : Cours International pour Formateurs dans l'OFS

C'est du 18 au 26 mars, à la Curie générale des « Sœurs Franciscaines Angeline », à Rome, que fut donné - en anglais - le premier cours pour formateurs, portant sur la formation initiale. Des frères et soeurs venus de 18 nations y ont pris part, venus qui d'Afrique du Sud, qui d'Australie, du Burundi, de Chypre, de Croatie, du Danemark, des États-Unis, de France, de Grande-Bretagne, de Hongrie, d'Inde, de Malte, du Pakistan, des Philippines, de Slovaquie, de Suède et de République Tchèque. Ce premier essai, très convaincant, constitue une bonne base pour les cours futurs. Le prochain cours, en espagnol et en français, pourrait se donner début 2007. Fr. Joachim Giermek OFMConv, au nom des quatre Ministres généraux et Encarnita, Ministre générale de l'OFS ont adressé des lettres de félicitations aux participants.

Italie : Préparation des JMJ de 2008

Du 7 au 9 avril s'est tenue à Sassone di Ciampino (Rome), la première réunion internationale des organisateurs des Journées Mondiales de la Jeunesse qui auront lieu en 2008 à Sydney, en Australie. Cette réunion, organisée par le Conseil Pontifical pour les Laïcs, regroupait plus de 250 délégués de 85 nations et des représentants de 45 communautés, associations et mouvements de Jeunesse catholique. Xavi Ramos, Conseiller international JeFra et Fr. Ivan Matic, OFM, Assistant général y représentaient la Jeunesse Franciscaine. Le premier jour, sous la présidence de Mgr Meisner, Cardinal-Archevêque de Cologne, la Commission des JMJ de Cologne présenta le bilan des JMJ2005, décrivant le travail préparatif et les fruits de cette action sur l'archidiocèse de Cologne et sur l'apostolat des jeunes de toute l'Allemagne. Le lendemain Mgr Josef Clemens, Secrétaire du Conseil Pontifical pour les Laïcs, exposa le Maitre-Mot des JMJ 2008: "Vous recevrez une force quand le Saint Esprit descendra sur vous. Vous serez alors mes témoins." (Ac 1,8). Ensuite, le Comité des JMJ 2008 et l'Archevêque de Sydney ont décrit les préparations commencées, les difficultés et les attentes de l'Eglise australienne pour cet événement. Le 9 avril, dimanche des Rameaux,, les délégués des XXI JMJ ont assisté à la messe présidée par Benoît XVI place Saint-Pierre. Après la messe, les Jeunes d'Allemagne ont remis la croix des JMJ aux Australiens. Avant de rejoindre l'Australie, cette Croix JMJ sera, dès le 10 avril, en pèlerinage dans une vingtaine de nations africaines, puis dans de nombreuses îles d'Océanie, pour atteindre enfin Sydney pour les JMJ qui auront lieu du 15 au 20 juillet 2008.

Rome : Rencontre avec « Franciscans International »

Le samedi 8 avril 2006 fut une journée importante pour le CIOFS (Conseil international de l'OFS) et pour Franciscans International : Encarnación del Pozo, Ministre générale de l'OFS recevait Fr. John Quigley, directeur exécutif de Franciscans International, dans les nouveaux bureaux du CIOFS, Via Vittorio Putti, 4, à Rome. Le local était en pleine rénovation et très peu meublé, le déménagement de Via Pomponia Grecina n'étant pas encore entièrement effectué. Benedetto Lino OFS, Conseiller de la Présidence, les Assistants généraux Fr. Michael Higgins TOR et Fr. Samy Irudaya OFMCap, ainsi que le Secrétaire du Comité Exécutif de Franciscans International, Attilio Galimberti OFS se sont joints à eux. Cette réunion inaugurerait donc les activités officielles du nouveau Siège. Ce fut une réunion très fraternelle, où la conscience d'appartenir à une même famille unissait tous les participants. L'on put étudier en commun les actions, coopérations et stratégies qui pourront aider les membres de l'OFS à faire meilleur usage des services que Franciscans International offre à la Famille franciscaine dans les domaines de l'action en faveur des pauvres, de la dignité humaine, de la paix et du respect de la création. Dans un avenir proche, le directeur exécutif de Franciscans International adressera une lettre à tous les membres de l'Ordre franciscain séculier pour les inviter à une coopération plus profonde et une

implication plus active dans la mission de Franciscans International, en rapport avec leur propre vocation de séculiers. Nous saisissons cette occasion pour demander à tous les Conseils nationaux d'informer le bureau de Genève de Franciscans International de toutes leurs activités se rapportant à son domaine d'action, afin que ces activités puissent être connues et aidées par la Famille franciscaine tout entière.

Espagne : Réunion de la Présidence

La Présidence CIOFS s'est réunie à Madrid du 22 au 29 avril 2006. Seule Wilhelmina n'avait pu être présente à cette réunion au cours de laquelle furent prises les importantes décisions suivantes : Le prochain Chapitre général se tiendra en Hongrie, du 15 au 22 novembre 2008. Ce sera un Chapitre électif. Une Commission sera mise en place en vue de sa préparation. L'Ordre franciscain séculier commémorera sainte Elisabeth de Hongrie durant deux années, du 17 novembre 2006 au 17 novembre 2008. La première année sera une année de préparation et de formation à la spiritualité de sainte Elisabeth, la deuxième année sera une année de célébration de la patronne de l'Ordre franciscain séculier. Le 28 avril 2006, la Visite pastorale à la Présidence Internationale a été effectuée par Fr. José Carballo, Ministre général OFM, au nom de la Conférence des Ministres généraux. Fr. José a partagé avec la Présidence ses vues sur l'Ordre franciscain séculier et sa place dans la Famille franciscaine. Il insista sur l'importance de l'OFS dans et pour la Famille franciscaine.

République Démocratique du Congo : Installation de la Fraternité nationale de l'OFS

Hervé Silva, Conseiller de la Présidence et originaire de l'Ile Maurice et Fr. Ivan Matic OFM, Assistant Général, ont effectué du 8 au 21 mai 2006 la Visite fraternelle et pastorale en République Démocratique du Congo. Ils ont, entre autres, séjourné à Kinshasa, Lubumbashi, Kolwesi et Mbuji-Mayi et rencontré de nombreux membres des Fraternités OFS locales et régionales ainsi que leurs Assistants spirituels. Le but de la visite était d'installer officiellement la Fraternité OFS nationale de ce gigantesque pays et de tenir le premier Chapitre national électif.

En fin de Visite, du 16 au 19 mai, le premier Chapitre national, qui s'est tenu au monastère des Pauvres Claires de Mbuji-Mayi, établissait officiellement la Fraternité nationale OFS. Le 19 mai voyait l'élection du premier Conseil national, avec Honoré Prospère Mulumba de Mbuji-Mayi pour Ministre National et Conseiller international. Ce Chapitre fut donc un événement historique pour les Franciscains séculiers et pour toute la Famille franciscaine. Il a permis aussi de planifier l'avenir de la Fraternité OFS à travers les énormes difficultés sociales et économiques que connaît le pays.

Les débuts de l'OFS en RDC datent de 1968. La Fraternité nationale à présent installée compte 9 Fraternités régionales regroupant en 72 Fraternités locales quelques 1300 Franciscains séculiers, tant profès qu'en formation initiale. L'Assistant national est Fr. Pierre Kabamba OFM. Des Fraternités JeFra existent aussi dans plusieurs localités, mais n'ont pas encore pu établir de structure régionale et nationale.

Canada : Visite Fraternelle et Pastorale

Benedetto Lino, membre de la Présidence CIOFS, et Fr. Michael Higgins, TOR, Assistant général, ont rendu du 14 au 21 mai dernier la Visite fraternelle et pastorale au Conseil national de l'OFS du Canada. C'est à Victoria, en Colombie Britannique, province la plus à l'ouest du Canada qu'a débuté la visite, les 15 et 16 mai. Benedetto et Fr. Michael ont pu s'y entretenir avec des délégués du Conseil régional « Notre-Dame des Anges », avec des membres de Fraternités locales, et avec des Frères du couvent Saint-Joseph. Le 17 mai ils ont participé à la réunion du Conseil national en une maison carmélitaine de retraites à Niagara Falls, dans l'Ontario. Ils ont à cette occasion parlé de leur visite à Victoria, expliqué la raison d'être des Visites fraternelles et pastorales et pris les dispositions définitives pour le Chapitre électif prévu du 18 au 21 mai.

Furent élus à ce Chapitre pour diriger l'OFS du Canada durant les trois prochaines années : Murdoch Macleod, Ministre national; Françoise Malboeuf, Vice-ministre francophone; Grenat Moses, Vice-ministre anglophone; Lise Bélec, responsable de la formation; Giles Metivier, trésorier; David Bouchard, Conseiller international et Debbie Tessier, secrétaire.

Fr. Michael a également rencontré l'Assistant Spirituel national, Fr. André Comptois OFM, ainsi que plusieurs Assistants Spirituels locaux et régionaux. Ils ont discuté de divers sujets, en particulier du problème de recrutement et de formation des Assistants spirituels pour l'OFS.
